

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville tenue le 19 février 2018, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents :

- Mme la conseillère Louise Dion
- M. le conseiller Vincent Fortier
- Mme la conseillère Caroline Cossette
- M. le conseiller Martin Guevremont
- Mme la conseillère Isabelle Bérubé
- Mme la conseillère Marilou Alarie
- M. le conseiller Jacques Bédard
- M. le conseiller Joël Boucher

Sont également présents, le directeur général, M. Guy Hébert, et la greffière, M^e Lucie Tousignant.

180219-5 PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÉSOLUTION SUR LA PRÉVENTION CONTRE L'INTIMIDATION, LE HARCÈLEMENT ET LA VIOLENCE

CONSIDÉRANT le drame qui s'est produit sur le territoire de Ville de Saint-Bruno-de-Montarville le 23 novembre 2017, lequel a entraîné la mort du jeune Simon Dufour;

CONSIDÉRANT que toute forme d'intimidation, de menaces, d'abus de pouvoir, de dénigrement, de violence verbale ou physique est intolérable dans notre société;

CONSIDÉRANT le caractère inacceptable de toutes les formes de violence, d'intimidation et de harcèlement qui portent atteinte à l'intégrité et à la dignité humaine;

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que le gouvernement a adopté en juin 2012 la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence, le harcèlement et l'intimidation existent toujours et constituent un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Joël Boucher, et RÉSOLU :

- De saluer le travail de tous ceux et celles qui mettent de l'avant des initiatives afin de soutenir les victimes et de prévenir l'intimidation, le harcèlement et la violence;

- D'inviter tous les membres, les employés municipaux et tous les citoyens de Saint-Bruno-de-Montarville d'agir de manière exemplaire à cet égard et de dénoncer aux autorités appropriées ces actes répréhensibles;
- De proclamer Saint-Bruno-de-Montarville comme municipalité alliée contre la violence conjugale;
- De participer aux 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre 2018;
- De proclamer le 23 novembre 2018, journée de sensibilisation contre l'intimidation; et
- De procéder à l'affichage de la résolution à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



KARINE LEDUC
ASSISTANTE-GREFFIÈRE